

Règlement général des jeux & concours

1. Organisateur(s) du concours

INTERMEDIATIC S.A.

2. Critères de participation

Les jeux concours sont ouverts à toute personne majeure domiciliée au Benelux au moment du concours. Dans le cas particulier où des personnes mineures sont invitées à participer à des jeux-concours, elles le font sous la responsabilité d'un adulte mais jamais pour des jeux d'argent.

3. Descriptif des modalités de participation

Modes de participation possibles :

- Téléphone Fixe-Mobile
- SMS
- Internet
- Courrier
- Formulaire de participation

4. Dates et détermination des gagnants

Les dates seront déterminées au cas par cas ainsi que les modes de détermination du gagnant.

5. Les prix

Dans chacun des concours, les cadeaux à gagner sont clairement énoncés par écrit ou via une annonce audio (web, radio, ...). Ces cadeaux sont personnels, incessibles et non susceptibles d'échanges contre un autre lot ou en espèces.

6. Modalités d'avertissement des gagnants et de retrait du prix

Les gagnants recevront leur cadeau par la poste ou par coursier ou par tout autre mode désigné pour chaque jeu particulier. Le service de livraison lorsqu'il ne peut remettre le cadeau, dépose un avis de passage mentionnant ses coordonnées de façon à ce que le gagnant se mette directement en contact avec lui pour convenir d'un nouveau dépôt. En cas de non réponse du gagnant à cet avis endéans le délai imparti suivant la première date de passage à domicile, le ou les cadeaux gagnés redeviendront propriété de INTERMEDIATIC S.A.

7. Identification des gagnants

Le(s) gagnant(s) accepte(nt) de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de son nom à publier notamment dans la presse écrite et audiovisuelle et sur Internet.

8. Limites particulières

Le personnel d'INTERMEDIATIC, ou éventuels sous-traitants pour le concours, ne peuvent participer aux concours INTERMEDIATIC, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de cohabitant résidant sous leur toit.

La participation de tout mineur d'âge sera soumise à l'accord écrit et préalable d'un parent ou d'une personne en ayant la charge. En cas de cessation de l'activité de la société offrant le prix avant la livraison de celui-ci, INTERMEDIATIC se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, INTERMEDIATIC se trouve déchargée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

9. Modalités de réclamation

Toute contestation ou réclamation relative aux jeux-concours est à envoyer par lettre recommandée à INTERMEDIATIC S.A. - 1 rue du Pinson à L-8415 Steinfort.

10. Demande d'information relative au concours

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux jeux-concours par téléphone.

11. Contrôle du concours (en plus des modalités de réclamation)

Les jeux-concours sont placés de manière générale sous le contrôle du secrétariat d'INTERMEDIATIC et de manière particulière, vu l'importance des cadeaux, sous le contrôle d'un huissier de justice.

12. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours

Le fait de participer aux jeux-concours d'INTERMEDIATIC implique l'adhésion au présent règlement.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet www.intermediatic.com

13. Données relatives au concours

Toutes les données relatives au concours (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par INTERMEDIATIC dans le seul but du déroulement du concours.

Vos données seront enregistrées dans les fichiers de INTERMEDIATIC et sont destinées à l'usage interne. Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment obtenir l'accès aux données à caractère personnel vous concernant et obtenir la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.